Le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM)

Impacts de la décision du CA

Quels sont les impacts de la décision du conseil d’administration du MBAM sur :

1. le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec?
2. Tourisme Montréal?
3. le conseil municipal de la Ville de Montréal?

Actions prises par le CA

Une fois la décision prise par le conseil d’administration du MBAM de congédier la directrice générale, quelles actions peut-il prendre pour circonscrire ou réduire les répercussions de cette décision? Nomme **trois (3) actions** et explique-les.

| Action | Explication |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Adoption du projet de loi 81

1. Dans le cas du MBAM, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 81. Il s’agit d’une loi qui peut impacter le MBAM. Relève les impacts **positifs et négatifs** de l’adoption du projet de loi 81.
2. Propose une (1) stratégie que le MBAM devrait mettre en place pour atténuer les impacts de l’adoption du projet de loi 81 par le gouvernement du Québec.

Rôles et responsabilités des organisations externes (instances)

Dans le cadre de cette activité, trois (3) organisations externes (instances) ont été nommées. Il s’agit du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec, de Tourisme Montréal et du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Pour chaque organisation, effectue le travail suivant à l’aide du tableau fourni :

1. Pour chacune de ces organisations, identifie les rôles et les responsabilités qui découlent de leurs activités normales et qui ont un impact sur le MBAM.
2. Indique les conséquences que pourrait subir le MBAM si les rôles et responsabilités ne sont pas respectés.

| Instance | Rôles et responsabilités | Conséquences potentielles |
| --- | --- | --- |
| Ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec |  |  |
| Tourisme Montréal |  |  |
| Conseil municipal de la Ville de Montréal |  |  |